



Encaissement abusif d'un chèque de caution

Par **Céline Gonçalves**, le **21/12/2009** à **10:39**

Bonjour,

Monsieur Roux m'a loué une salle de réception le 7 juillet 2007 et a encaissé abusivement un chèque de caution de 2000€. Il a établi le contrat de location au nom d'une société qui a aujourd'hui déposé le bilan.

J'ai porté l'affaire devant le tribunal de proximité mais il ne répond pas aux convocations du tribunal.

Ai-je une chance de récupérer cette somme?

Merci pour aide.